



Département de Loir et Cher

Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 21 Procurations : 4

Suffrages exprimés: 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/D/03/7-10/048

<u>OBJET</u>: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET - FIPD 2024 - PROGRAMME S (SÉCURISATION)

Le 8 mars 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} mars 2024 Secrétaire de séance : Michel CÉPÉRO

<u>Présents</u>: Mesdames Marie-Laure BERTHIER, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Suzanne DECHAMPS, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Valérie PACAUD. Messieurs, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Pascal MASSON, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER, Claude TESSIER et Nicolas MARTINS.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Mesdames Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Corine SERIEYS (pouvoir à Madame PASQUER).

Messieurs Bruno BERNARD (pouvoir à Madame GAUTHIER) et Philippe CHARMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Absents: Messieurs Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN.

Le développement de la vidéo protection depuis ces dernières années s'est inscrit dans le cadre d'une politique de modernisation des outils au service de la sécurité. Elle peut également permettre aux Enquêteurs (Police Municipale, Gendarmerie, etc...) de s'appuyer sur les images enregistrées dans le cadre d'une enquête judiciaire. La vidéo protection est ainsi un outil complémentaire et doit s'articuler avec l'intervention et la présence humaine (forces de sécurité intérieure, polices municipales, structures de médiation) dans l'espace public dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique.

En 2024, la ville de Selles-sur-Cher déploiera un système de vidéo protection couvrant le centre-bourg du Bourgeau pour assurer la sécurité des Selloises et Sellois.

Le projet de sécurisation est estimé à 20514, 07 TTC.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Demander une subvention au titre de l'Appel à Projet FIPD 2024 Programme S (Sécurisation) à hauteur de 80% des dépenses portant sur le projet de « sécurisation du centre-bourg du Bourgeau par l'installation d'un système de vidéo protection »
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, Stella COCHETON

Le Secrétaire de séance, Michel CÉPÉRO

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour, le 15 mars 2024 Date de mise en ligne sur le site internet, le 15 mars 2024 REÇU EN PREFECTURE le 15/03/2024 Application agréée E-legalite.com

99_DE-041-214102428-20240308-2024_7_10_